

Pascal Hämmerli
Député pour la paroisse
de l'Entre-deux-Lacs
Version n° 2
Lundi 17 décembre 2007
pascalhaemmerli@yahoo.fr

Bénir les couples homosexuels ?

Ce texte a été présenté lors de la 155^{ème} session du Synode de l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise (EREN), le 12 décembre 2007. Il a également été transmis aux ministres de l'EREN peu avant la rencontre du Synode.

Dans sa ligne de fond et une partie importante de son argumentation, ce texte représente la position de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, dont je suis député au Synode. Pourtant, il va de soit que je porte seul la responsabilité du détail de l'argumentation et de la forme du texte.¹

Après un débat intense et respectueux, le Synode a rejeté l'entrée en matière à 25 voix contre 17. Certains ont rejeté l'entrée en matière parce qu'ils s'opposaient au contenu des résolutions proposées par le Conseil synodal, d'autres parce qu'ils pensaient qu'il y a un risque de division dans l'église.² Suite au refus d'entrée en matière, une motion qui proposait de créer une commission dont le mandat est de réfléchir à la mise sur pied d'un fonctionnement par consensus pour prendre les décisions synodales qui risquent de mettre en péril la paix de l'Eglise a été acceptée.³ Cette commission doit être représentative des différentes tendances de l'EREN.

Ce texte bien qu'en partie lié au contexte de l'EREN se fonde pourtant pour l'essentiel de son argumentation et de son approche sur des éléments qui sont valables de manière plus large. C'est pourquoi j'autorise quiconque à reproduire, imprimer ou transmettre ce texte par moyen informatique ou autre s'il le juge opportun et cela si son but est de mettre à disposition le texte pour nourrir le débat. Ce texte ne peut pas être transmis partiellement, mais uniquement dans son intégralité.⁴

Introduction

J'aimerais commencer par vous citer quelques lignes de Shafique Keshavjee qui concerne notre discussion.

« Le sujet est explosif, extraordinairement complexe et fortement émotionnel. Selon la manière de le traiter et d'y répondre, il est source de division. Au sein de l'Eglise réformée et entre les Eglises chrétiennes. Source aussi d'exclusion. Des personnes et surtout des ministres homosexuels qui au terme du processus ne se verraient peut-être pas reconnaître ; ou au

¹ Il faut bien comprendre que ce texte a été écrit pour répondre à une situation concrète d'urgence et se situe sur un plan synthétique. Chaque aspect mériterait un très large approfondissement.

² Bien entendu, les raisons invoquées étaient plus nuancées et souvent se fondaient sur les deux éléments que j'ai cités. Le contenu des résolutions proposées par le Conseil synodal est exposé plus loin dans le texte.

³ Je ne me souviens pas du nombre exact de voix pour et contre, mais la proportion était la même que pour le refus d'entrée en matière. Il faut noter que dans le débat d'entrée en matière, le texte de la motion a été présenté et il a été proposé de refuser l'entrée en matière pour pouvoir voter positivement cette motion.

⁴ Il va de soi que les droits d'auteur sont réservés et que toute transmission, reproduction ou impression du texte doit avoir un but privé non commercial et ne peut pas faire l'objet d'une édition publique (journaux, recueil d'articles, etc.) sans un consentement spécifique de l'auteur. Ce texte peut bien évidemment être cité.

contraire, des personnes qui, refusant des ministres homosexuels, ne se reconnaîtraient plus dans une Eglise qui peut-être les accueillerait. »⁵

C'est un sujet avec des positions inconciliables. Le Conseil synodal demande une liturgie de bénédiction des couples liés par un partenariat. Ne pouvant pas imaginer de « demi-bénédiction » nous ne voyons pas de voie médiane entre le refus et l'acceptation de la bénédiction.⁶

Le Conseil synodal s'est clairement situé, dans son rapport⁷ et prend une position favorable à une bénédiction liturgique des couples homosexuels s'ils sont liés par un partenariat reconnu au niveau civil. Il touche même à la racine de la question en demandant que les termes « péché » et « maladie » ne soit plus utilisés pour parler de l'homosexualité.⁸

Le Conseil synodal a organisé des rencontres dans les paroisses pour présenter les positions en présence. Ces présentations n'étaient pas neutres mais orientées selon sa position, ce qui est bien entendu son droit.

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs, dont je fais partie, est également clairement située. Nous ne prétendons pas à une quelconque neutralité.

Au cœur de notre débat se trouvent des personnes concrètes, en particulier des personnes homosexuelles, qui, pour nombre d'entre elles, ont été confrontées aux moqueries, au rejet sans discernement et sans compassion de la part des personnes qu'il convient de qualifier d'homophobes.⁹ Ce genre d'attitude a pu les conduire à l'isolement social, à de grandes souffrances, voire au suicide.

Le mouvement de reconnaissance de l'homosexualité comme une forme possible et légitime de vie parmi d'autres est aujourd'hui très fort dans la société. Contester ce mouvement, c'est aller à contre-courant. C'est prendre le risque d'être jugé et considéré comme étant une personne fermée et conservatrice.

L'homosexualité fait partie du domaine plus large de la sexualité humaine et ne devrait pas être abordé indépendamment d'une réflexion plus vaste au sujet du *sens profond* de la sexualité, qu'elle quelle soit.

Le Conseil synodal a parfaitement tenu compte de cet aspect en incluant dans son rapport une réflexion sur la sexualité de manière générale dans notre contexte actuel.¹⁰ La deuxième résolution proposée concerne l'élaboration d'une nouvelle liturgie de mariage. Les changements proposés dans les résolutions – élaboration d'une liturgie pour les couples liés par un partenariat enregistré et nouvelle liturgie de mariage – s'inscrivent donc dans une vision différente et nouvelle de la sexualité qui sous-tend l'ensemble du rapport du Conseil synodal.

⁵ *Eglise(s) et homosexualité*, Shafique Keshavjee, 2004, p. 1. Ce texte a été écrit dans le contexte de l'Eglise réformée vaudoise où l'accent de la discussion portait plus sur la *consécration* ou non de ministres homosexuels.

⁶ Une partie des éléments utilisés dans ce paragraphe, ainsi que dans d'autres paragraphes de l'introduction sont inspirés du texte de Shafique Keshavjee cité à la note précédente. Il arrive même que mes formulations soient directement inspirées des siennes, quand elles me semblaient parfaitement adaptées.

⁷ Cf. *Rapport du Conseil synodal sur une liturgie pour couples liés par un partenariat enregistré*, Annexe 4 pour la 155^e session du Synode de l'EREN, du 12 décembre 2007.

⁸ Cf. *Ibid.*, p. 5 résolution 1.

⁹ Ce terme est employé de bien des manières différentes. Son sens premier et étymologique fait référence à la peur, au malaise profond de certaines personnes face aux comportements homosexuels. Cette peur et ce malaise se traduisent souvent par une volonté de ne pas entrer en relation et débouchent parfois sur un manque de respect pouvant aller très loin. Nous partons du principe que l'ensemble des députés du Synode rejette une telle attitude, c'est pourquoi nous ne l'abordons pas en détail.

¹⁰ Cf. Conseil synodal, *op cit.*, notamment pp. 2-4.

Ce n'est pas à partir d'une position de supériorité morale que nous nous exprimons. Nous croyons, comme Paul et l'ensemble du Nouveau Testament le disent,¹¹ que nous sommes tous pécheurs et que nous avons tous besoin de la miséricorde de Dieu et de son pardon par la grâce. Nous ne pensons aucunement que la pratique de l'homosexualité soit le pire des maux, ni le plus grand des péchés. Il y a de nombreuses choses plus graves à nos yeux et aux yeux de l'Écriture. Nous ne faisons pas une critique à partir d'une éventuelle « meilleure qualité de vie » qui serait la nôtre, mais uniquement au nom de l'enseignement biblique, c'est-à-dire au nom d'une fidélité à l'héritage et au message transmis par le Christ, ses apôtres et ses prophètes, dont témoignent les textes bibliques.

Nous ne défendons pas une position personnelle, mais le message biblique et son interprétation telle qu'elle fut unanimement admise dans toute l'Église durant tous les siècles, même après les grandes divisions du XI^{ème} et du XVI^{ème} siècles. Ce n'est que très récemment, dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle qu'une nouvelle interprétation des textes bibliques est apparue avec force dans certaines églises.¹²

Les sciences

Les partisans comme les opposants à une justification de l'homosexualité font souvent référence aux « sciences » (psychologie, médecine, biologie, etc.) pour justifier leur point de vue respectif. Les uns pour montrer que l'homosexualité est une maladie et les autres pour en montrer la normalité. Ces explications, comme le reconnaît le Conseil synodal dans son rapport en disant qu' « aucune de ces recherches n'est concluante à elle seule »¹³ n'ont pas un très grand poids et ne permettent pas de trancher la question. Au fond, il semble que ce soit systématiquement la position préalable et ses présupposés qui *déterminent* le fait que l'on « découvre » des arguments pour ou contre l'homosexualité dans les sciences.

Nous proposons donc qu'il ne soit pas fait usage durant nos débats, ni d'une part ni de l'autre, de ce type d'argument, puisqu'ils ne font pas avancer la discussion.

La raison profonde en est la suivante : la question de l'homosexualité n'est pas d'ordre scientifique mais d'ordre théologique, car l'orientation sexuelle touche au mystère profond de la personne et non aux éléments objectivables et concrets qui seuls peuvent être étudiés par les sciences.

Il serait tout aussi ridicule de vouloir trouver des arguments pour ou contre le capitalisme dans les sciences. Il n'y aurait pas de sens non plus de chercher à trouver un gène responsable de la cupidité de certains individus.

L'Écriture

L'interprétation des textes bibliques est le problème central de tout le protestantisme, qui dès ses origines s'est divisé sur la base d'interprétations différentes de certains textes. C'est dire à quel point la question de l'interprétation de l'Écriture est un point délicat et important.

Les deux dangers principaux, qui représentent également deux tendances de l'exégèse et de la théologie, nous semble être les suivants :

¹¹ Cf. *Romains* 3,1-20 « [...] Il n'y a pas de juste, pas même un seul. [...] Ils sont tous dévoyés, ensemble pervertis, pas un qui fasse le bien, pas même un seul [...] ». L'extrait cité vient du Psaume 14,1-3. Voir aussi par exemple 1 Jean 1,8-10. Etc.

¹² C'est-à-dire que, à l'échelle de l'histoire du Christianisme, malgré la division en l'Orient et l'Occident du XI^{ème} siècle et malgré les divisions suite à la Réforme du XVI^{ème} siècle, l'accord sur cette question est demeuré entier. Il y a moins qu'un 50^{ème} du temps de l'histoire du Christianisme que cette question a pris de l'ampleur au point de se transformer en prise de décision au niveau de certaines églises, qui elles-mêmes ne représentent qu'environ 10% des chrétiens actuels. Je reviens sur ce point plus loin.

¹³ Conseil synodal, *op. cit.*, p. 2.

- Celui de relativiser les textes qui remettent en question nos propres convictions et les convictions du monde dans lequel nous vivons en déclarant que ce sont des textes essentiellement marqués par leur contexte culturel de production.
- Celui de déformer et d'absolutiser des textes sans tenir compte de leur contexte et de leur intention profonde en se contentant d'asséner des « preuves bibliques » sans aucune cohérence.¹⁴

Paul dit que la lettre tue et que l'Esprit vivifie. C'est pourquoi nous devons nous attacher au *sens profond* des textes significatifs qui concernent notre sujet.

Jésus Christ

Nous aimerions partir du Christ et de son attitude envers les personnes marginalisées. Jésus mangeait avec les pécheurs et les collecteurs d'impôts, il était en relation avec des prostituées, il est même allé jusqu'à toucher des lépreux, pour les guérir.¹⁵

Nous croyons profondément que les homosexuels ont été marginalisés, même ceux qui ne pratiquaient pas leur homosexualité mais essayaient d'y résister. L'Eglise doit s'inspirer de l'attitude du Christ et doit être ouverte à la rencontre, profonde et authentique avec des personnes homosexuelles, qu'elles pratiquent ou non leur homosexualité. Si Jésus a donné *son amitié* aux pécheurs et aux prostituées, nous ne devons pas la refuser aux homosexuels. Et il ne s'agit pas simplement d'être poli avec eux, mais d'être prêt de s'impliquer dans leur vie.

J'aimerais dire à titre personnel que j'ai plusieurs amis qui sont homosexuels et que cela ne m'a jamais empêché d'avoir une relation profonde et authentique avec eux, fondée sur la confiance et le respect. Ces amitiés m'ont permis d'entrer dans leur monde intérieur, de percevoir leur grande sensibilité, de mieux comprendre la façon dont ils vivent les choses et également à quel point cela peut être difficile de lutter contre cette orientation qui existe en eux-mêmes.

Le seul point commun entre la position que nous défendons et l'homophobie est le fait que nous ne croyons pas que l'homosexualité soit quelque chose de bon, de normal, que Dieu bénit. C'est le seul point commun car l'approche et l'attitude est radicalement différente, l'homophobie étant une réaction de peur conduisant au rejet de l'autre, sans compassion ni désir de venir en aide à l'autre. L'homophobie n'est pas biblique, elle ne correspond aucunement à l'attitude du Christ.

De cela découle que l'Eglise doit prendre au sérieux son rôle pastoral, en cherchant à mieux connaître l'homosexualité et en augmentant la disponibilité et l'attention pastorale face aux personnes homosexuelles. Il doit devenir de notoriété publique que les ministres de l'EREN accueillent et sont prêts à un dialogue profond avec les homosexuels. Nous sommes prêts à voter une résolution qui va dans ce sens.

Nous croyons que Dieu est amour et qu'il a donné son Fils pour le salut de tous. *Jésus Christ est mort pour les homosexuels*. Il est mort pour tous les hommes, sans distinction.

Ceux qui demandent une liturgie de bénédiction pour les homosexuels doivent se souvenir que le Christ, bien qu'il soit mort pour les pécheurs et qu'il ait mangé avec eux, n'a pas béni le péché ni leur attitude coupable. Il dit à la femme adultère qu'il vient de sauver d'une mort par lapidation : « Moi non plus, je ne te condamne pas : va, et désormais ne pèche plus. »¹⁶ Il n'a ni

¹⁴ Pour cette mise en garde et cette distinction classique, je me suis également inspirée du texte de Shafique Keshafjee cité plus haut.

¹⁵ En touchant les lépreux, Jésus renversait complètement l'attitude préconisée dans le Lévitique et l'Ancien Testament de manière générale. Pour le Lévitique, il faut se mettre à distance de l'impur, pour éviter de devenir soi-même impur. Jésus est *saint et pur* à un tel degré que quand sa pureté touche l'impureté, ce n'est plus l'impureté qui « envahit » la pureté, mais la pureté qui « envahit » l'impureté. C'est une logique qui implique que le bien est plus fort que le mal, que l'amour peut l'emporter quand il va au contact du mal et précisément à travers ce contact.

¹⁶ Cf. *Jean* 8,1-11. Le verset cité est le 11^{ème}. Jésus nous montre ainsi une autre voie que la condamnation à mort pour réagir au péché. Il dépasse le cadre purement législatif des textes que nous pouvons trouver dans l'Ancien Testament sur l'adultère, mais également sur l'homosexualité.

béni, ni toléré l'adultère *en tant que tel*. Ses exigences, face à ceux qui voulaient le suivre étaient toujours radicales et très hautes. Et c'est en particulier parce que les exigences de l'Évangile sont si difficiles et si grandes que l'Église doit aider les croyants à progresser et à dépasser les obstacles dans le chemin de la foi.

Renoncer à résister au péché et entrer dans une attitude de « tolérance » face au péché est une attitude profondément anti-biblique et s'oppose surtout à l'attitude de Jésus qui ne faisait jamais de compromission avec le mal. Souvent ses propres disciples ne le comprenaient pas et certains l'on même quitté à cause de la dureté des ses paroles.

C'est *en résistant* aux défauts et aux imperfections de son enfant qu'un père ou qu'une mère le fait grandir. En cédant, en baissant les bras, l'on peut obtenir la « paix » sur le moment, mais cela ne règle pas le problème de fond et n'accomplit la vocation de parents. De même l'Église, qui à la responsabilité d'aider et de soutenir les croyants dans leur foi,¹⁷ doit résister au mal, au péché, sans « tolérance » dans le sens moderne et mondain du terme.¹⁸ Elle ne doit pas capituler devant l'immense tâche qui lui incombe, mais se mettre au travail, avec courage et persévérance.

Cette distinction entre le « péché » que l'on rejette et le « pécheur » que l'on accueille n'est pas une distinction scholastique, mais forme le *cœur* même de tout l'Évangile et traverse tout le Nouveau Testament.

Les personnes qui s'opposent à une bénédiction des couples homosexuels sont souvent étiquetés comme homophobes et font parfois l'objet de moqueries ou perdent la confiance qui par ailleurs pourrait légitimement leur être accordée.

Nous espérons que dans ce Synode, de telles attitudes déplacées et sans charité ne se manifesteront pas. Ce n'est ni par peur ni par manque d'amour envers les homosexuels que nous nous opposons à la bénédiction des couples homosexuels, mais – aussi paradoxal que cela puisse paraître à ceux qui défendent cette bénédiction – c'est *par amour* pour les homosexuels que nous nous opposons, comme une mère résiste à son enfant pour son bien, convaincu que c'est en remettant l'homosexualité en question que nous pouvons venir en aide aux homosexuels. Ceux qui ne peuvent comprendre que l'on conteste l'homosexualité peuvent, s'ils ont de la charité, comprendre que ceux qui s'y opposent ne sont pas tous des homophobes sans compassion.

Les textes de la Création

¹⁷ Elle doit, selon l'art. 11 de notre Constitution, « *édifier* une communauté vivante et fraternelle ». C'est moi qui mets en italique.

¹⁸ Le terme « tolérance » tel qu'il a été défendu et introduit dans le cadre des disputes et des guerres de religion par Pierre Bayle signifiait : « Essayer de vivre en paix avec l'autre, même si je diverge profondément d'opinion avec lui ». Dans le même esprit de William Penn disait « Je hais le catholicisme, mais je ferai tout pour que les catholiques puissent célébrer leur offices et vivre leur foi en paix ici en Amérique. » Ces citations sont de mémoire. Ce premier sens ne signifie pas qu'il faille respecter l'opinion de l'autre dans le sens de penser que le *contenu* lui-même de l'opinion de l'autre doit être respecté. Le terme « tolérance », en particulier depuis le XX^{ème} siècle, a pris un sens différent. Il en est venu à signifier : « Il faut considérer que le contenu même de l'opinion d'autrui est tout autant valable que la mienne, par la simple raison que je dois autant de respect à la sensibilité, au discernement et à l'intelligence de l'autre qu'aux miens. Sans quoi je fais preuve de présomption. » Ce deuxième sens s'impose très souvent dans nos conversations, sans que nous le remarquions, car il s'appuie sur une vision relativiste du monde qui est fortement dominante chez nos contemporains. Dans toutes la Bible, Ancien et Nouveau Testament, la tolérance dans le deuxième sens donné ci-dessus n'apparaît jamais comme une vertu ou quelque chose qui est perçu positivement, sauf dans les cas très particuliers de questions *secondaires* religieuses touchant à la nourriture sacrifiée aux idoles et à l'attitude face au calendrier liturgique et autres questions semblables. Cf. 1 *Corinthiens* 8. Ainsi que 1 *Corinthiens* 10,23-33. Etc.

Dans une controverse au sujet du divorce avec les Pharisiens,¹⁹ Jésus, pour contester leur interprétation laxiste de la loi mosaïque de Deutéronome 24, cite une partie des deux textes principaux et fondamentaux qui touchent au mariage et à la relation entre homme et femme.²⁰ En faisant ainsi et en disant « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; *mais au commencement* il n'en était pas ainsi »²¹, Jésus montre qu'il y a une hiérarchie des textes. L'ordre de la Création, dont il est question dans Genèse 1 et 2 est plus fondamental que les lois du Deutéronome.

C'est pourquoi nous pensons qu'une approche biblique de la question de l'homosexualité qui se contenterait de citer les textes législatifs qui s'opposent à l'homosexualité dans le Lévitique²² et insuffisante et ne correspond pas à la démarche même de Jésus quand il a été confronté à de telles questions.

Penchons-nous maintenant sur les deux textes que Jésus utilise pour répondre au Pharisiens au sujet du divorce, puisqu'il s'agit des textes qui fondent le mariage et parlent de la sexualité.

« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa ; mâle et femelle il les créa. Dieu les bénit et Dieu leur dit : « Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la. » »²³

« Le SEIGNEUR Dieu dit : « Il n'est pas bon pour l'homme d'être seul. Je veux lui faire une aide qui lui soit accordée. » [...] Le SEIGNEUR Dieu transforma la côte qu'il avait prise à l'homme en une femme qu'il lui amena. L'homme s'écria : « Voici cette fois l'os de mes os et la chair de ma chair, celle-ci, on l'appellera femme car c'est de l'homme qu'elle a été prise. » Aussi l'homme laisse-t-il son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils deviennent une seule chair. »²⁴

Le premier texte dit que l'homme, l'être humain,²⁵ est créé mâle et femelle. Donc, l'homme (masculin) et la femme ensemble forment ce que le texte appelle « l'homme »,²⁶ mais ils sont créés avec une *différence* fondamentale sur laquelle le texte insiste. Cette différence, exprimée dans le premier chapitre de la Bible ne doit pas être sous-estimée. Elle est une richesse et fait partie de *l'ordre* voulu par Dieu pour sa Création. L'ensemble du premier chapitre de la Genèse parle d'un « effort » de Dieu à travers ses actes et sa parole pour *clarifier* et *distinguer* les choses (les ténèbres *sont séparées* de la lumière, elles reçoivent chacune *un nom*, les eaux sont séparées des terres sèches, etc.) Cette distinction entre « mâles » et « femelles » doit être comprise dans le cadre plus large du texte, qui est celui d'une clarification et d'une distinction des choses qui s'opposent à la situation de *chaos primitif* dont il est question au début du texte : « La terre était déserte et vide ». ²⁷ Tout le processus de création se fait *par* une succession de distinctions qui sont fixées, entérinées par dans le langage par des noms précis. Dieu distingue et nomme. C'est ainsi qu'il créé.

¹⁹ Certains Pharisiens interprétaient la loi mosaïque de Deutéronome 24,1-4 qui déclare que l'homme peut renvoyer sa femme si elle a fait quelque chose « d'inconvenant » de manière très laxiste, disant que le simple fait de brûler un repas pouvait être suffisant pour que l'homme répudie sa femme.

²⁰ Cf. Matthieu 19,1-9. Les passages cités par Jésus viennent de Genèse 1,27 et 2,24.

²¹ Matthieu 19,8. C'est moi qui mets en italique.

²² Lévitique 18,22 et 20,13. Nous revenons sur ces textes plus loin.

²³ Genèse 1,27-28a.

²⁴ Genèse 2,18 et 22-24. Une traduction littérale de la fin du verset 18 donnerait : « Je ferai pour lui une aide *comme son vis-à-vis*. » Je mets en italique. En hébreu (translittéré) Ke – nèdd - o = Comme - en face de – lui.

²⁵ Le mot utilisé pour « l'homme » dans le sens de l'être humain, est ici « Adam ».

²⁶ Adam.

²⁷ Genèse 1,2.

Le désir homosexuel n'est pas dirigé vers celui qui est différent de moi, mais vers celui qui est semblable à moi. C'est pour cette raison que nous pensons que l'homosexualité représente une forme de *fermeture* de l'être, dominée par l'amour du *même*. Résister à cette tendance est pour nous une lutte pour *l'ouverture*, lutte difficile pour ceux qui ont découvert en eux-mêmes cette attirance pour les personnes du même sexe. Quand cette distinction, cette différence est affaiblie ou niée, comme c'est le cas quand on promeut l'homosexualité, vient alors s'installer une confusion, qui participe de ce « chaos » ou de ce « désordre » dont parle le texte.

Le premier texte est particulièrement intéressant pour la question qui nous préoccupe, car il parle explicitement de *bénédition*. « Dieu les *bénit* et Dieu leur dit : Soyez féconds et prolifiques. »²⁸ Ce passage implique également la sexualité, puisque pour être féconds et prolifiques, la sexualité est nécessaire. En bénissant ainsi l'homme créé « mâle » et « femelle » il *bénit* en même temps la relation spécifique qu'ils peuvent avoir (le « une seule chair » du deuxième texte). Ce faisant, *Dieu bénit la sexualité* et donne une mission au couple : celle d'être fécond.

Nous ne sommes pas en train de défendre la théologie catholique, qui prétend que la sexualité ne se justifie que dans la mesure où elle est féconde. Le sens profond de la sexualité est *relationnel*²⁹ et elle existe pour le bien du couple. Mais nous croyons que la fécondité (sauf dans les cas où un dysfonctionnement physique l'empêche) fait partie de la vocation de l'union entre l'homme et la femme. C'est-à-dire que dans ce texte, la sexualité est bénie dans le cadre d'une relation qui est destinée à *s'ouvrir* sur la présence d'enfants. Cela n'implique pas que chaque acte sexuel isolé doive avoir cette visée ou pouvoir être potentiellement fécond, comme le défend l'Eglise catholique.³⁰

A nouveau, le cœur de la question touche *l'ouverture*. C'est la vocation d'une relation de couple d'être ouverte à la présence des enfants, d'être prêt à les accueillir, les éduquer, les faire grandir. De ce point de vue-là également, l'union homosexuelle est fermée sur elle-même et n'a pas de vocation au-delà d'elle-même.

L'importance de l'altérité, de cette différence réelle entre l'homme et la femme est confirmée par le deuxième texte. La sexualité, à laquelle il est clairement fait référence dans l'expression « deviennent une seule chair »,³¹ y est liée à un *face-à-face*, à une rencontre entre deux êtres à la fois semblables et à la fois réellement différents, ce qu'expriment l'expression « je veux lui faire une aide comme un vis-à-vis »³² et le bref « poème » d'amour d'Adam lors de sa *rencontre* avec la femme, que Dieu lui amène.

L'Eglise bénit au nom de Dieu. Elle ne bénit pas en son propre nom. L'Eglise est comme un canal, un moyen que Dieu utilise pour bénir, pour faire progresser spirituellement et pour transmettre sa grâce et le message de son Evangile.

L'Eglise bénit le mariage parce que Dieu a bénit le mariage, comme en atteste l'Ecriture. Et l'Eglise, en bénissant le mariage bénit les relations sexuelles dans le mariage, parce que Dieu les a bénies.

Ceci est la *source* et le *fondement*, explicites et clairs d'une liturgie de bénédiction du mariage dans l'Eglise. La liturgie incarne et concrétise, dans des gestes et des paroles, dans le cadre d'une cérémonie publique cet acte de bénédiction.

²⁸ *Genèse* 1,28. C'est moi qui mets en italique.

²⁹ La sexualité est relationnelle entre les époux, car elle est don et contre-don, mais également par rapport aux enfants, car elle est la source de nouvelles relations qui deviennent possibles avec la présence de nouvelles personnes.

³⁰ Cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, Centurion/Cerf/Fleurus-Mame/Librairie éditrice vaticane, 1998, paragraphes 2366-2370.

³¹ Sans que cette expression ne se limite à l'aspect sexuel. Il s'agit plutôt d'une union de tout l'être qui comprend toutes les dimensions qu'une relation peut avoir.

³² Cf. note 21, ci-dessus.

Les actes liturgiques qui sont célébrés ou font partie des différentes liturgies de l'Eglise réformée sont fondés sur des textes *positifs* de la Bible, que cela soit pour les sacrements – baptême et sainte Cène – ou d'autres actes liturgiques, comme l'intercession, la confession des péchés, la confirmation, etc.

L'absence de texte qui disent que l'union entre deux personnes du même sexe est bénie par Dieu nous semble un argument très fort contre l'instauration d'une telle liturgie.

Textes de lois

Dans l'Ancien Testament, plusieurs textes de loi parlent de l'homosexualité.³³ Tous les textes, sans exception, condamnent sévèrement la pratique de l'homosexualité. Les textes ne s'expriment pas – et il faut s'y attendre pour des textes de loi – sur l'aspect du vécu intérieur des personnes qui font de tels actes. C'est-à-dire que les textes ne disent pas que c'est un péché d'être attiré par des personnes du même sexe. Ce sont les actes sexuels eux-mêmes qui préoccupent la loi parce qu'ils sont des actes objectifs, concrets. Les textes de loi *ne se préoccupent pas du fond du problème*, mais ont pour intention de poser un *cadre* de vie pour une société. Ils émettent pourtant un *jugement moral* sévère au sujet de la pratique de l'homosexualité. Ces textes complètent ce que nous avons tirés des textes fondamentaux de la Genèse et confirme l'interprétation que nous leur avons donnée.

Dans le livre du Lévitique nous trouvons deux textes qui condamnent sévèrement les relations homosexuelles :

« Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme, ce serait une abomination. »³⁴

« Quand un homme couche avec un homme comme on couche avec femme, ce qu'ils ont fait tous les deux est une abomination ; ils seront mis à mort, leur sang retombera sur eux. »³⁵

Le premier texte (Lévitique 18,22) se trouve au milieu d'un chapitre entièrement consacré à des lois qui concerne les relations sexuelles. Toutes sortes de relations y sont interdites, en particulier les relations sexuelles entre personnes dont le lien de parenté est trop proche (inceste), l'adultère, l'homosexualité et la bestialité. Seuls trois cas reçoivent une qualification particulière : l'adultère rend impur ; l'homosexualité est une abomination ; la bestialité est une dépravation. Ces qualifications (au moins pour les deux derniers) accentuent la force de la condamnation.

Le deuxième texte (Lévitique 20,13) se trouve dans un contexte pénal,³⁶ c'est-à-dire que le texte ne se contente pas seulement de condamner différente pratique, mais exige une peine spécifique

³³ Il y a également d'autres textes qui condamnent l'homosexualité. Par exemple, le récit de Loth à Sodome, dans lesquels les habitants veulent avoir des relations sexuelles avec les hommes que Loth héberge. Mais il est toujours plus difficile de tirer quelque chose de clair de récits narratifs, précisément parce qu'ils ne sont pas prescriptifs mais narratifs et que le narrateur ne donne pas toujours toutes les clefs d'interprétation du récit. Il en va de même pour les textes utilisés par certains défenseurs de l'homosexualité qui concerne la relation entre David et Jonathan (2 Samuel 1,26, par exemple). Même si ces textes suggéraient une relation de ce type entre David et Jonathan (ce qui est loin d'être évident exégétiquement) nous ne pourrions pas en tirer grand-chose, car nulle part le narrateur nous dit que ce comportement est bon ou mauvais. De même par exemple avec la polygamie des patriarches. Le texte raconte que les patriarches ont eu de telles relations, sans les condamner, mais sans les bénir ou les encourager non plus. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut faire référence dans ce genre de débat qu'avec prudence à des textes narratifs. Ceci ne s'applique bien entendu pas aux textes de Genèse 1 et 2, qui comme nous l'avons dit sont utilisés comme des références fortes et fondamentales par Jésus lui-même.

³⁴ Lévitique 18,22.

³⁵ Lévitique 20,13.

pour chacune d'entre elle. Les peines requises sont l'exclusion du peuple ou la mise à mort. L'Eglise ancienne n'a pas pratiqué la peine de mort mais seulement l'excommunication pour ceux qui ne voulaient pas se repentir, suivant en cela l'exemple du Christ dans le cas de la femme adultère ainsi que son enseignement sur la discipline dans la l'Eglise.³⁷

Si nous laissons maintenant l'aspect pénal de ce texte, dont nous rejetons l'application au nom de la révélation plus complète de la Nouvelle Alliance, il n'y a par contre pas d'arguments valables pour considérer le *contenu moral* de ces textes comme essentiellement contextuel et donc plus valable aujourd'hui.

Ou sinon, dirions-nous que la condamnation de l'inceste, l'adultère et la bestialité ne sont elles aussi que contextuelles ? Pourquoi faire une exception pour l'homosexualité seule, qui de plus a reçu un qualificatif qui insiste sur sa gravité ?

Nous considérons que la simple déclaration de principe : « Ces textes sont marqués par leur contexte culturel » n'a aucun poids, sans arguments à l'appui qui montreraient pourquoi l'homosexualité en particulier était condamnée de manière contextuelle alors que les autres condamnations du même chapitre ne le sont pas.

Le Nouveau Testament

Nous nous tournons maintenant vers le Nouveau Testament, qui est notre clef de lecture de l'Ancien Testament. Nous avons déjà parlé de l'approche qu'impliquait l'attitude de Jésus envers les marginaux ainsi que sa façon d'employer les textes fondamentaux de l'Ancien Testament.

C'est dans les textes de Paul que nous trouvons des textes qui intéressent notre sujet. Aucun de ces textes n'a pour objet principal l'homosexualité en tant que telle. L'homosexualité est mise au rang des pratiques qui privent du Royaume de Dieu : « Ne vous y trompez pas ! ni les débauchés, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les pédérastes, ni les voleurs, ni les accapareurs, ni les ivrognes, ni les calomnieurs, ni les filous n'hériteront du Royaume de Dieu. »³⁸

Un deuxième texte parle des pratiques condamnées par la loi : « La loi n'est pas pour le juste, mais pour les gens insoumis et rebelles, impies et pécheurs, sacrilèges et profanateurs, parricides et matricides, meurtriers, débauchés, pédérastes, marchands d'esclaves, menteurs, parjures, et pour tout ce qui s'oppose à la saine doctrine. »³⁹

Ces deux textes, comme les textes législatifs de l'Ancien Testament, ne touchent pas la racine de la question. Pourtant, l'homosexualité est clairement mentionnée comme privant ceux qui sans rendent coupables du Royaume de Dieu⁴⁰ et comme contraire à la loi et à la saine doctrine. Aucun indice dans ces textes ne laisse supposer qu'ils ont un caractère contextuel. Au contraire, si Paul condamne ces pratiques, c'est parce qu'elles existaient dans le monde gréco-romain. Il

³⁶ C'est le cas de l'entier du chapitre 20, qui n'est cette fois pas centré sur des interdits d'ordre sexuels, mais sur beaucoup d'autres aspects.

³⁷ Cf. *Jean* 8,1-11 et *Matthieu* 18, 15-18. Bien entendu, la peine de mort pour les pratiques mentionnées dans le chapitre 20 est réapparue au cours du Moyen-âge, entre-autre avec l'Inquisition. Mais même là, ce n'était jamais l'Eglise qui mettait à mort, mais l'Etat. Il faut rappeler qu'il existe des théologiens qui défendent la peine de mort aujourd'hui dans le cas de l'homosexualité (entre autres aux Etats-Unis). La peine de mort est même pratiquée dans ce cas dans plusieurs pays musulmans. Nous nous opposons à cela, mais ici n'est pas le lieu de donner une argumentation théologique (qui existe et qui est très forte) contre la peine de mort.

³⁸ *1 Corinthiens* 6,9-10.

³⁹ *1 Timothée* 1,9-10.

⁴⁰ Il faut bien entendu interpréter cette affirmation dans le cadre global de la théologie de Paul. Paul n'a pas l'intention par ce texte de condamner à tout jamais ceux qui feraient un écart ou l'autre, par faiblesse, à certains moments de leur existence. Paul croit à la repentance et à la possibilité de progresser dans la voie du Christ. Mais il s'oppose fermement à l'idée de telles pratiques fasse partie du chemin du salut voulu par Dieu.

s'opposait en cela au laxisme ou du moins la « tolérance » usuelle de son temps. Ces textes, qui n'étaient plus d'une grande actualité dans la société occidentale durant les derniers siècles – puisque qu'il y avait un consensus fort contre la pratique de l'homosexualité – redeviennent depuis quelques décennies complètement actuels. Comme pour les textes législatifs de l'Ancien Testament, nous ne voyons pas très bien pourquoi seul l'homosexualité, dans les deux listes ci-dessus, devraient tout-à-coup être considérée comme contextuelle, alors que personne ne va vouloir que l'Eglise bénisse la débauche, le mensonge ou la traite d'esclave.

Mais un autre texte de Paul touche plus profondément notre sujet. L'apôtre, dans l'introduction de son épître aux Romains, dessine une fresque très sombre de l'état de péché de l'homme sans Dieu.⁴¹ Dans ce cadre, en décrivant les *conséquences* de cet état de péché de l'humanité entière, ils mentionnent plusieurs comportements qu'il condamne. C'est dans ce contexte que nous trouvons le passage suivant :

« C'est pourquoi⁴² Dieu les a livrés à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; les hommes de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l'infamie d'homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement. »⁴³

Ce texte est sans doute le plus important du Nouveau Testament au sujet de l'homosexualité. Il fait découler l'homosexualité d'un état de péché plus général et montre que l'état de chute de l'humanité implique toute une série de dérèglements profondément enracinés dans l'être humain. Tout ce qui est mauvais en l'homme trouve sa source dans le fait que l'homme s'est détourné de Dieu. Les « symptômes » sont ensuite très divers. L'homosexualité est présentée comme l'un d'eux.

Cela implique que l'homosexualité, comme la cupidité, l'orgueil, le mensonge, ou toute autre chose mauvaise, a des racines très profondes dans l'être humain, ce qui n'implique pas un choix conscient ou délibéré. Je découvre en grandissant que l'orgueil est présent en moi, je ne peux savoir depuis quand il est présent. Je ne peux pourtant pas en déduire qu'il est quelque chose de positif et de bon par le simple fait qu'il a toujours été présent. De même pour l'homosexualité.

Conclusion

Quelle peut donc être notre conclusion au sujet de l'homosexualité d'un point de vue biblique ? Premièrement, aucun texte n'encourage à la bénir, contrairement au mariage entre un homme et une femme. Cette absence d'un donné biblique *positif* devrait nous suffire pour ne pas nous lancer dans l'institution d'une liturgie de ce type.

Deuxièmement, les textes fondamentaux insistent sur l'importance de la différenciation entre hommes et femmes. Cette différence fait partie de l'ordre de la création. Cette différence fonde une altérité, un vis-à-vis qui est différent de moi dans son être. Le désir homosexuel est fondé sur l'amour du « même » de celui qui m'est semblable. L'affaiblissement de cette altérité nous fait entrer dans le domaine du chaos ou du dés-ordre.

Troisièmement, les textes bibliques qui parlent de la pratique de l'homosexualité explicitement la condamne tous sévèrement.

Nous en concluons que c'est la responsabilité de l'Eglise, par fidélité à l'Evangile et aux Ecritures de ne pas accepter l'homosexualité comme chemin de vie approuvé et béni par l'Eglise.

Les chrétiens d'aujourd'hui

Les église issues de la Réforme

⁴¹ *Romains* 1,18-32.

⁴² Parce qu'ils se sont détournés de Dieu et qu'ils ont « adoré et servi la créature au lieu du Créateur ». Cf. *Romains* 1,18-32. La citation est tirée du verset 25.

⁴³ *Romains*, 1,26-27.

Plusieurs Eglises réformées de Suisse bénissent les couples homosexuels et consacrent même des ministres homosexuels (Argovie, Zurich, Berne-Jura, Schaffhouse, etc.) ou bénissent seulement les couples homosexuels (Fribourg, etc.). D'autres hésitent (Genève, Vaud, etc.).⁴⁴

Les Eglises réformées (environ 90 millions de membres) sont certainement les plus ouvertes au monde sur la question de l'homosexualité. Lors de l'Assemblée mondiale des réformés à Accra (août 2004) une grande divergence de points de vue s'est manifestée à ce sujet.

Les Eglises anglicanes, luthériennes et méthodistes sont toutes divisées sur ces questions.

Les évangéliques, charismatiques ou non, considèrent la pratique de l'homosexualité comme un péché, mais préconisent d'accompagner avec sensibilité et accueil les personnes homosexuelles.⁴⁵

Approche œcuménique

L'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe condamnent sans ambiguïté l'homosexualité, même si un certain nombre de prêtres et de théologiens essaient d'assouplir cette position.

« Elle (l'homosexualité) revêt des formes très variables à travers les siècles et les cultures. Sa genèse psychique reste largement inexpliquée. S'appuyant sur la Sainte Ecriture, qui les présentent comme des dépravations graves, la Tradition à toujours déclaré que les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés. »⁴⁶

C'est bien la pratique de l'homosexualité qui est condamnée. L'Eglise catholique déclare qu'il faut accueillir et accompagner les personnes homosexuelles vers la guérison spirituelle ou vers un choix de célibat dans la chasteté.

Le Patriarcat de Moscou⁴⁷ a pris position suite l'ordination au rang d'évêque, au Etats-Unis d'un prêtre anglican.

« Les avocats de l'ordination des homosexuels maintiennent qu'il n'y a pas de condamnation directe de cette sorte de contacts sexuels dans les Saintes Ecritures et que les textes susmentionnés (Lv 18,22 ; 20,13 ; Rm 1,18-32 et 1 Cor 6,9-10) ne devraient pas être compris de manière littérale, comme selon eux seuls les fondamentalistes et les conservateurs le font. Mais dans ce cas, tout texte biblique peut être interprété dans n'importe quel sens, selon les désirs du moment d'un groupe particulier de personnes. Les textes bibliques concernant la condamnation de l'homosexualité sont clairs et sans équivoque. Ils ont formé la morale chrétienne, éduqué beaucoup de génération de personnes et créé la culture moderne. La négation du sens direct des mots de Paul contredit la longue tradition chrétienne, à travers les siècles, de compréhension de ces textes et est contraire au sens commun. »

Synthèse

La population globale des chrétiens est d'environ 2 milliards de personnes. Un milliard est catholique (50%), 200-300 millions sont orthodoxes (10-15%) et les évangéliques/charismatiques (dans et surtout hors des Eglises historiques) seraient plus de 600 millions (25-30%). Concrètement, cela signifie que près de 90% des chrétiens appartiennent à des Eglises qui se sont situées clairement contre une justification théologique de l'homosexualité. Et les 10% restant sont fort divisées. Les résolutions proposées par le Conseil

⁴⁴ Eléments tirés de Shafique Keshavjee, *op. cit.* p. 5-6 ainsi que de l'argumentaire de mars dernier du Conseil synodal, Accompagnement liturgique de couples liés par un partenariat enregistré, 2007, pp. 9-10. Je n'ai pas eu la possibilité de vérifier si des changements avaient eu lieu depuis que Shafique Keshavjee a écrit son document, ni non plus suite au document du Conseil synodal. Qu'il me soit pardonné ce manque de précision.

⁴⁵ Cf. *Ibid.*, p. 5-6.

⁴⁶ Cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, paragraphe 2357.

⁴⁷ Les Eglises orthodoxes n'ont pas d'autorité centrale comme l'Eglise catholique. Mais il faut relever qu'environ la moitié des orthodoxes dépendent du Patriarcat de Moscou et que les positions des autres patriarcats sont semblables.

Synodal peuvent être considérées, dans le monde chrétien, comme des prises de positions *extrêmes*.⁴⁸

La Vérité n'est pas forcément du côté du plus grand nombre. Pourtant, le fait que la majorité écrasante des églises *interprètent* dans ce sens les textes bibliques doit faire réfléchir ceux qui pensent que l'Écriture n'est pas très claire au sujet de l'homosexualité.

Approche interreligieuse

Les bouddhistes n'ont pas de position d'ensemble sur l'homosexualité.

Les musulmans la condamnent sévèrement. Il existe, pourtant des minuscules groupes musulmans qui essaient de lutter contre le rejet de l'homosexualité.

La position juive, a priori intéressante pour nous chrétiens, puisqu'ils font également référence aux textes que nous appelons Ancien Testament, est contre la pratique de l'homosexualité :

« Le judaïsme orthodoxe s'oppose à la tendance moderne de légitimer l'homosexualité, mais il établit une distinction entre l'acte homosexuel, et l'homosexuel lui-même. C'est l'acte homosexuel qui est condamné comme une ignominie, et non les individus qui le commentent. Le judaïsme prône au contraire la compassion à l'égard de ces derniers et encourage les efforts pour changer leurs habitudes sexuelles. »⁴⁹

Comme pour les musulmans, il y a des groupes juifs homosexuels qui commencent à être reconnus par le mouvement réformé.

Conclusion

La tradition monothéiste, dans ses courants largement majoritaires, s'oppose clairement à l'homosexualité. Elle considère que cette pratique ne peut être justifiée théologiquement.

Que propose l'Eglise face aux croyants homosexuels ?

Il est bien entendu insuffisant de faire une déclaration de principe contre l'homosexualité et de laisser les personnes qui ont découvert qu'elles avaient une orientation homosexuelle comme « suspendues dans le vide ». Parmi les chrétiens membres de l'EREN, comme dans n'importe quelle église ou groupe humain, il y a un certain nombre d'homosexuels.

Comme nous l'avons dit, la première chose est d'accueillir ces personnes, de les écouter, d'essayer de comprendre leur monde intérieur et les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Pourtant, l'Eglise ne peut pas se contenter d'un discours. Elle doit proposer un chemin, une voie de vie, à ceux qui viennent à elle avec ce problème bien spécifique.

Il y a deux voies que l'Eglise peut proposer. La première est celle du célibat dans la chasteté. Le célibat est fondé sur l'Écriture. Nous en avons d'illustres exemples : Jérémie, Elie, l'apôtre Paul et surtout, Jésus lui-même. Paul dit que certains ont le charisme du mariage et d'autres celui de célibat, montrant ainsi qu'il y a deux voies pour le chrétien.⁵⁰

La sexualité n'est pas un *droit*. Elle doit dépendre de quelqu'un qui se *donne* à moi. Je ne peux pas exiger que quelqu'un se donne à moi. L'idée que la sexualité est un droit vient peut-être d'une interprétation consumériste des droits de l'homme. Dans tous les cas elle est ancrée dans la conscience hédoniste occidentale postmoderne.

⁴⁸ Cf. Shafique Keshavjee, *op. cit.*, pp 6-7. Certains chiffres ont été corrigés selon d'autres sources de ma connaissance (COE, etc.)

⁴⁹ *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme*, Robert Laffont. Article « Homosexualité », cité d'après Shafique Keshavjee, *op. cit.*, p. 7.

⁵⁰ Cf. *1 Corinthiens* 7,7.

Il est difficile de vivre le célibat dans la chasteté. C'est un chemin qu'il faut porter. Mais le mariage est également difficile. Paul dit que les gens mariés auront de grandes épreuves.⁵¹ Aucune voie n'est, en fin de compte, facile. La grâce de Dieu est nécessaire autant pour le mariage que pour le célibat.

La deuxième voie que l'Eglise peut proposer est celle d'un changement d'orientation sexuelle, par un processus de guérison spirituelle.⁵² Nous ne prétendons pas que ce processus permette dans tous les cas à un véritable changement d'orientation sexuelle permettant de fonder un mariage. Même pour les personnes qui ont pu changer d'orientation sexuelle réellement, le chemin n'était pas facile ni exempt d'obstacles.

Qu'est-ce qui fait la force de la position pour la bénédiction des couples homosexuels ?

Etant donné la clarté des textes bibliques et l'unanimité de la tradition chrétienne (jusqu'à très récemment) sur ces questions, il est légitime d'essayer de comprendre comment nous en sommes arrivés à de telles propositions dans le cadre de l'Eglise réformée.

Les Réformateurs et l'Eglise ancienne pensaient que l'Écriture était la pierre de touche à partir de laquelle il fallait se situer face aux pratiques et aux façons de faire de la société et des hommes en général. C'est-à-dire que l'enracinement dans l'Écriture a permis aux chrétiens, au travers des siècles, de contester et de se positionner à contre-courant face à la société et à certains courants d'idées qui l'ont traversée.

La façon de penser et de réfléchir qui sous-tend l'argumentation du Conseil synodal est toute différente. C'est l'évolution de la compréhension de la sexualité qui « oblige » aujourd'hui les Eglises à se « positionner ». ⁵³ Par « se positionner » il faut entendre ici, comme le montre bien le reste du document, que l'Eglise doit *changer* de point de vue et non réaffirmer ce qu'elle a toujours cru.

La perspective est ici renversée. Ce n'est pas à partir d'un enracinement et d'une spiritualité biblique que l'on va interpréter ce qui se passe dans le monde, mais à partir de la pensée dominante dans le monde que l'on va interpréter les textes bibliques, même si cela implique d'en tordre le sens explicite.

Il s'agit d'un choix profond dans la façon de comprendre la foi. Si ce sont les idées qui dominent le monde qui inspirent l'Eglise dans ses choix et ses orientations de fondamentaux, l'Eglise tend à se fondre avec la pensée ambiante et ne joue plus du tout le rôle critique qu'elle a joué durant de nombreux siècles. Elle ne peut plus être le ferment qui peut-être permettra de transfigurer les réalités sociales. Elle n'a plus de souffle prophétique. Elle n'a plus d'identité. Plus de courage, de noblesse, de force.

La vision de la sexualité et du couple que propose le Conseil synodal est déchristianisée si profondément qu'un humaniste bien intentionné – hormis peut-être le terme « Eglise » et quelques autres – pourrait souscrire sans problème à la perspective proposée. L'homme du monde ne peut plus être attiré par l'Eglise et désirer en faire partie, puisque l'homme qui est dans le monde voit bien que c'est l'Eglise qui est venue faire partie du monde. Pour lui, entrer dans l'Eglise, se serait rester où il se trouve déjà : au cœur du mouvement de pensée de son temps.

⁵¹ Cf. 1 Corinthiens 7,28.

⁵² Je ne peux évidemment pas développer ce point en détail ici. Il existe plusieurs approches et cela dépend profondément des cas.

⁵³ Cf. Conseil synodal, *Rapport du Conseil synodal sur une liturgie pour couples liés par un partenariat enregistré*, p. 2.

Les 3 résolutions proposées

Nous demandons au Synode, sur la base de ce qui a été dit plus haut, de rejeter les trois résolutions proposées par le Conseil Synodal.

Résolution 1

Nous sommes d'accord que le terme « maladie » ne soit plus utilisé pour parler de l'homosexualité dans la mesure où l'on pense à une maladie psychique ou physiologique. Par contre nous ne pouvons pas admettre de laisser tomber ce terme au niveau spirituel. Toute l'approche patristique des péchés (cupidité, orgueil, acédie, luxure, etc.) est basée sur l'idée que le péché n'est pas seulement une réalité morale (faire quelque chose de mauvais) mais également une maladie spirituelle, quelque chose qui, profondément, en nous, nous pousse au péché et dont nous ne sommes pas maître et que seule la grâce de Dieu peut guérir et transformer en nous.

Le terme « péché » est quant à lui approprié pour décrire ce qu'est la pratique de l'homosexualité. Ce n'est pas *le* péché dans le sens de la source profonde et ultime du péché.⁵⁴ Comme nous l'avons dit, c'est plutôt quelque chose qui découle d'une situation plus vaste de péché. Mais retirer ce terme équivaldrait à dire que c'est une chose normale et bonne, ce qui conduirait naturellement à défendre que l'Eglise peut ou doit la bénir. Car pourquoi ne pas bénir ce qui est normal et bon ?

Résolution 2

La deuxième résolution ne nous pose pas les problèmes de fond que nous posent les résolutions 1 et 3. Nous nous y opposons toutefois, à cause de l'argumentation qui est donnée dans le rapport, argumentation qui nous fait penser que la forme de liturgie projetée ira dans le sens d'un affaiblissement des exigences et de la noblesse du mariage chrétien.

Résolution 3

Nous rejetons cette troisième résolution, non seulement car nous croyons que la pratique de l'homosexualité est un péché mais également parce qu'aucun texte biblique ne nous donne le moindre signe que ce soit la volonté de Dieu de bénir une telle union, comme c'est le cas, par contre, pour l'union entre homme et femme.

Nous déplorons également qu'il soit proposé, en parallèle, que des couples hétérosexuels puissent recevoir une bénédiction s'ils ne sont pas mariés civilement mais uniquement liés par un partenariat enregistré. Cela crée une confusion et amoindrit la noblesse du mariage, puisque le partenariat enregistré a pour principale différence avec le mariage que l'engagement pris soit plus faible et la séparation plus facile. Seul le projet d'une union d'un homme et d'une femme pour la vie entière peut être béni par l'Eglise dans une vision biblique.

Prendre des décisions en église

L'Eglise réformée, sous l'influence des idées républicaines du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècles a adopté un système démocratique de prise de décision. Ce système se caractérise entre-autres par un mode de décision à la majorité absolue des votants au niveau du Synode, qui est l'organe *législatif* de l'Eglise. Ce système n'est pas un héritage de la Réforme du XVI^{ème} siècle et encore moins de l'Eglise ancienne, qui avaient d'autres modes de fonctionnement.

Lors de la dernière rencontre à Porto Allegre organisée par le COE, sur la proposition des Orthodoxes, le COE a adopté, pour les décisions qui touchent à des questions fondamentales et qui pourraient être source de division, un mode de prise de décision par consensus. Cette façon de prendre des décisions est fondée sur l'amour mutuel et la volonté d'écouter jusqu'au bout la ou les minorités. Ce système implique bien entendu plus de lenteur, mais surtout il permet plus

⁵⁴ Sens que Paul donne dans certains passages très importants au mot péché. Nous devons demeurer conscient de la distinction entre *le* péché, qui est une réalité profonde, fondamentale et *les* péchés qui en sont la conséquence, la manifestation et dont l'homosexualité fait partie.

de respect et d'écoute.⁵⁵ La prise de décision par consensus n'implique pas l'unanimité, qui est souvent impossible à réaliser. Un petit groupe informel a commencé de réfléchir à une éventuelle introduction d'un tel système dans la façon de prendre les décisions importantes dans l'EREN.

Le grand risque avec le vote majoritaire est que la majorité, certaine de sa victoire, passe par-dessus la minorité et ne l'écoute pas en profondeur. Dans le cas qui nous concerne, il est évident que la proposition de bénir les couples homosexuels propose d'opérer un changement important dans l'Eglise. Pour nous, une décision favorable à la bénédiction serait vécue comme une coupure avec le message biblique, une coupure avec la tradition et l'héritage de l'Eglise, non seulement ancienne mais également avec l'Eglise qu'ont voulu et défendu les Réformateurs. Dans le cas d'une telle décision, nous sommes de très nombreuses personnes, paroissiens et paroissiennes fidèles et engagés, qui seraient profondément blessés dans notre foi et notre amour de l'Eglise. Une partie d'entre nous ont déjà décidé de quitter l'EREN dans ce cas. Un plus grand nombre se pose la question. Notre paroisse parle de faire objection de conscience en tant que paroisse, ce qui créerait une situation de non-unité patente, puisque l'unité de fond n'existerait plus, mais n'existerait de plus en plus qu'au niveau formel et administratif. Certains envisagent une division de l'Eglise afin de retourner à une situation semblable à celle qui précédait la fusion entre l'Eglise cantonale et l'Eglise indépendante dans le canton de Neuchâtel.

De plus, les autres Eglises qui ont pris une telle décision dans le monde sont entrées dans une très grande tension, comme par exemple les Anglicans, qui ont dû faire un pas en arrière afin d'éviter une division. Si le souci d'unité existe dans les cœurs de ceux qui proposent la bénédiction des couples homosexuels, nous attendons d'eux qu'ils comprennent qu'une victoire obtenue avec un vote majoritaire avec une différence assez faible serait un immense échec pour l'unité de l'Eglise. Ce serait une victoire profondément anti-ecclésiale qui implique une violence inacceptable.

Il n'est pas possible de connaître les chiffres, mais les expériences qui ont été vécues en Suisse et ailleurs tendent à montrer que le nombre de demandes de bénédiction liturgiques de la part de couples homosexuels est faible. Il nous paraît évident qu'une souffrance et un sentiment de non reconnaissance plus grands seront vécus par ceux qui ne peuvent accepter une telle bénédiction dans le cas où elle serait accordée aux homosexuels. Cela n'est pas, bien entendu un argument en soi, mais cela devrait faire réfléchir à l'opportunité de prendre une telle décision sur avec un simple vote à la majorité.

Nous aimerions rappeler à chaque député du Synode son immense responsabilité devant une telle décision, devant Dieu et devant les hommes. Le Synode est une autorité législative et nous croyons qu'il n'est pas de son ressort d'opérer un tel changement qui provoquerait une coupure profonde avec la tradition chrétienne et l'Ecriture. L'autorité pour prendre une telle décision n'est pas, au fond, du ressort d'un Synode, qu'il soit neuchâtelois, genevois, bernois ou autre. Procéder à des changements de ce type sans chercher la communion avec au minimum les autres églises réformées de Suisse, nous semble la marque d'un esprit profondément irrespectueux de la communion ecclésiale.

L'apôtre Paul déclare que « tout ce qui ne procède pas d'une conviction est péché ».⁵⁶ Nous comprenons que les personnes qui sont profondément convaincues que c'est la volonté de Dieu de bénir les couples homosexuels votent oui. Par contre, nous enjoignons toutes les personnes qui sont favorables sans que cela ne soit une conviction véritable de s'abstenir de voter oui et à ne pas prendre la responsabilité de s'opposer

⁵⁵ Nous ne pouvons pas détailler ici le fonctionnement de cette prise de décision par consensus.

⁵⁶ La référence m'échappe.

à la volonté de Dieu ni à prendre le risque de conduire les homosexuels eux-mêmes dans l'erreur en leur laissant croire que cette voie est bonne.